

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00230

Numéro SIREN : 835 374 786

Nom ou dénomination : 2ACE SERVICE A LA PERSONNE

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2020 sous le numéro de dépôt 6070

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/6070

Déposant :

Nom/dénomination : 2ACE SERVICE A LA PERSONNE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 835 374 786

N° gestion : 2018 B 00230

Désignation de l'entreprise SAS 2ACE Service à la Personne Néant *

Adresse de l'entreprise 8 Place Antoine Perrier 73110 LA ROCHETTE

Numéro SIRET * 8 3 5 3 7 4 7 8 6 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 1 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	1 320	1 320		
	Autres * (3)	072	074	900	900		
Valeurs mobilières de placement		080	082				
Disponibilités		084	086	417	417		
Charges constatées d'avance *		092	094				
Total II		096	098	2 637	2 637		
Total général (I+II)		110	112	2 637	2 637		

**Pour COPIE
Certifiée Conforme**

		PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(4)			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		96			
	Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 421			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	169		120			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		2 541			
Total général (I + II + III)		180		2 637			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197				182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				184	
			(4) Dont dettes à plus d'un an				
			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *				
			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF



497

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2ACE Service à la Personne

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 1 8]				Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 1 7]				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209			210					
	Production vendue biens et livraisons intracommunautaires	215			214					
		services *	217			218		6 525		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
	Autres produits				230		2			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)					232		6 527			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240					
	Autres charges externes * (dont crédit bail mobilier - immobilier)				242		6 530			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244					
	Rémunérations du personnel *				250					
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252					
	Dotations aux amortissements *				254					
	Dotations aux provisions				256					
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262		1				
	260			264		6 530				
Total des charges d'exploitation (II)					264		6 530			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		(4)			
PRODUITS LIÉS, CHARGES LIÉES	Produits financiers				280					
	Produits exceptionnels				290					
	Charges financières				294					
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347			300					
		348			306					
	Impôts sur les bénéfices *				310					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		(4)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2					312		314		4	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)				324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cples-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de réaffectation de la défense (44 septies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 septies)	991		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D							Zone de développement prioritaire (44 septies)	993	
								Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138	
								Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 quaterdecies)	990	
							Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 septies)	992		
							Deduction CICE (nouveau simulateur de conduite)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 Déficit col 2					352		354		4	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col 1 Déficit col. 2					370		372		4	

Pour COPIE Certifiée Conforme

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[Signature]



497

2ACE SERVICE A LA PERSONNE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 8 Place Antoine Perrier, 73110 VALGELON LA
ROCHETTE
835 374 786 RCS CHAMBERY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à -3,93 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-3,93 euros
Au compte "report à nouveau"	-3,93 euros
S'élevant ainsi à -3,93 euros	

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président



2ACE SERVICE A LA PERSONNE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 8 Place Antoine Perrier, 73110 VALGELON LA
ROCHETTE
835 374 786 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 30 juin,
A 14h00,

La société ALPES AUDIT PATRIMOINE, Société à responsabilité limitée, au capital de 6 000 euros, ayant son siège social 6 rue Simone Veil 38170 SEYSSINET-PARISSET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 539 506 709 RCS GRENOBLE,

Représentée par ses gérants Messieurs Pascal PIARRON et Frédéric EYRAUD,

Associée unique de la société 2ACE SERVICE A LA PERSONNE,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, ALPES AUDIT PATRIMOINE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.



DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à -3,93 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-3,93 euros
Au compte "report à nouveau"	-3,93 euros
S'élevant ainsi à -3,93 euros	

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ALPES AUDIT PATRIMOINE


